This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ll.
9

8/6

~~NS. 8 u. 62~~

TAYLOR INSTITUTION

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

REP. F8440
~~A/I 2916 A. 1~~

63

Rom 4, 152

/ Rom. IV 152

FRAGMENTS

D'UN

MYSTÈRE PROVENÇAL

DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX

PUBLIÉS, TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR,

CAMILLE CHABANEAU

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DUPONT ET Cᵉ, RUES TAILLEFER, AUBERGERIE ET DES FARGES.

1874

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*

24 MAR 1954
UNIVERSITY OF

FRAGMENTS

D'UN MYSTÈRE PROVENÇAL

DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX.

I

En parcourant, l'année dernière, la collection du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin,* revue qui a depuis longtemps cessé de paraître, j'y trouvai, dans la 9e livraison, septembre 1853, p. 193, les fragments publiés ici pour la seconde fois. M. de Mourcin, leur premier éditeur, raconte qu'ils lui furent communiqués par M. Vauthier, inspecteur des travaux de restauration de la cathédrale de Saint-Front de Périgueux. « Ce sont, dit-il, trois petits carrés de mauvais parchemin qui ont été découpés dans un manuscrit à deux colonnes, écrit seulement au recto. Ces trois carrés de parchemin, attachés ensemble par un double fil, étaient renfermés dans un trou pratiqué au parement extérieur de l'abside qui forme la chapelle Saint-Jean, du côté du Toin. Ce trou se trouvait à une dizaine de mètres de hauteur au-dessus du sol extérieur. »

La publication de M. de Mourcin avait pour l'histoire de notre littérature méridionale, et sans que l'éditeur lui-même parût le soupçonner, une importance capitale, en ce qu'elle apportait pour la première fois la preuve directe que le genre dramatique ne lui avait pas été étranger. Mais elle passa complètement inaperçue, si bien que le *Ludus sancti Jacobi*, lorsqu'il parut, en 1858, fut considéré par tout le monde comme le seul mystère provençal connu et que, en 1869, M. Paul Meyer, l'homme de France le mieux informé en ces matières, n'hésitait pas à écrire, à propos du *Mystère de Sainte Agnès*,

publié la même année par M. Bartsch : « Envisagé comme document de l'histoire littéraire, ce mystère offre un intérêt considérable. Il est dans la littérature provençale le représentant presque unique du genre auquel il appartient, car, ainsi que M. Bartsch le fait justement remarquer, le *Mystère des Vierges sages et des Vierges folles*, bien qu'il nous ait été conservé dans un manuscrit exécuté en pays de langue d'oc (à Saint-Martial de Limoges), appartient cependant plutôt à la langue d'oil ; et d'autre part, le *Ludus Sancti Jacobi* est écrit dans une langue qui est déjà à peu près le provençal moderne. *Sainte Agnès*, au contraire, est datée, par les formes du langage comme par le manuscrit qui l'a conservée, du XIVe siècle (1). »

Mais la découverte des fragments de Périgueux ne devait pas rester plus longtemps ignorée des romanistes. Ce fut précisément à l'occasion de la *Sainte Agnès* qu'elle leur fut révélée, par une brève mention, accompagnée de la transcription de quatre vers, dans un article de Don Manuel Milà y Fontanals, inséré au *Diario de Barcelona* du 25 février 1870, et ensuite (en dernier lieu si je ne me trompe), d'après ce même article, par M. Bartsch, dans son *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, p. 54-55.

Ce n'était point par la publication de M. de Mourcin que le savant professeur de Barcelone avait eu connaissance de ces précieux fragments ; c'était par une copie, incluse, au commencement de 1855, dans une lettre de Prosper Mérimée à Don Manuel de Bofarull, et qui fut prise probablement sur les originaux. Du moins est-elle plus correcte et plus intelligible que le texte de M. de Mourcin. J'en parle ainsi d'après une copie de cette copie, que M. Milà, sur la demande et par l'intermédiaire de M. de Tourtoulon, a bien voulu m'envoyer. Je lui en exprime ici publiquement toute ma gratitude.

---

(1) *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 18 septembre 1869, p. 183. — Depuis lors, un autre monument de la littérature dramatique provençale a été signalé, mais on n'en connaît encore que le titre. C'est un mystère de la *Passion du Christ*. Le manuscrit, qui est du XIVe siècle, fait partie de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot.

II

On a vu plus haut que les fragments dont nous nous occupons sont au nombre de trois. Ils forment en tout 22 vers de 8 syllabes, rimant deux à deux. Ils faisaient très-probablement partie d'un mystère des *Innocents*, comme Mérimée et M. Milà l'ont supposé (1). Mérimée, d'après l'écriture, leur assignait pour date la fin du XIIIe siècle ; M. de Mourcin les croyait de la seconde moitié du XIIe. L'examen du manuscrit trancherait la question ; mais toutes mes recherches pour le découvrir sont jusqu'ici restées vaines.

Voici la reproduction exacte du texte de M. de Mourcin,

---

(1) Quant à M. de Mourcin, voici ce qu'il en dit :

« De l'examen de ces fragments, il résulte qu'ils faisaient partie d'un dialogue, d'une espèce de comédie, d'une farce (!!). Mais pourquoi les avait-on séparés du corps de l'ouvrage ? Et pourquoi les avait-on si soigneusement cachés ? Nous tâcherons de résoudre le problème, après les avoir copiés et en avoir donné la traduction. »

Et plus loin :

« Il est clair, comme je le disais, que l'ouvrage entier formait un dialogue, une espèce de comédie ; mais il n'est pas moins évident qu'il était rempli de malices et d'allusions politiques. On y parle d'enfants enlevés et massacrés, ce qui annonce bien un mystère, comme on en jouait à ces vieilles époques. Le titre de la pièce devait être *Hérode Ier* ou *le Vieux*. On sait par l'histoire que ce prince était sévère; on sait aussi que l'Écriture sainte place sous son règne le massacre des Saints Innocents, précisément alors qu'Hérode Ier devait avoir environ soixante-dix ans.

» Dans la seconde moitié du XIIe siècle, Henri II, dit le Vieux, régnait en Angleterre et possédait la Guienne, tandis que Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste occupaient successivement le trône de France. Il eut à soutenir la guerre contre ces deux monarques, notamment avec Louis, de 1168 à 1170, et avec Philippe, dans les années 1187, 1188 et 1189 ; et c'est nécessairement à une de ces deux époques que la pièce dut être composée, car il est bien évident, ou du moins infiniment probable, que les allusions malicieuses tombent sur Henri-le-Vieux; et ce fut sans doute à la conclusion de la paix de l'une ou de l'autre époque que les trois carrés de papier (*sic*) furent détachés de la pièce et cachés dans le trou où ils ont été retrouvés; ce qui prouverait, s'il en était besoin, que le gros mur de l'abside ne peut être postérieur au XIIe siècle.

» Certes, la pièce d'*Hérode-le-Vieux* n'était pas un chef-d'œuvre ; mais telle qu'elle était, nous serions heureux de l'avoir conservée; elle ferait connaître bien des choses de détail qui nous sont inconnues. Le hasard nous a transmis seulement ce qu'elle contenait de plus malicieux. »

tel qu'il l'a lu dans le manuscrit. J'imprime en regard la copie de Mérimée, d'après la transcription que j'en dois à l'obligeance de M. Milà.

Mérimée range les fragments dans un autre ordre que M. de Mourcin. Ni l'un ni l'autre, comme il est facile de le reconnaître, n'ont suivi le vrai.

DE MOURCIN.

1

MORENA REGI

Relhac
Reis venguz soi al trua cocha.
Meilh soi pesans cuna grand socha.
Septantans a no mei chit fors.
Maura nosfeira pertoncors.
Ma dix en me liten pregat.
Que per dre deus tot ton regnat.

2

MORENA CUM REGE

Pon los om.
Reis por tu coseilh que sut mas.
Daiso dontan graz tefas.
Darai loc segon mon alvir.
Quar ten guz te soi dobedir.
Noti farai per lons amer.
Agacha sai amer einrer.
Ente coseilh fas as aucire.
Elhioror a cruel martyre.
Tos los efans de ton regnat.
Quison detres ans enlesvat.
Mas en lanui laiches los femes.
Quar tu seras daqueus toquites
.....*respond*

MÉRIMÉE.

1

MORENA REGI.

relhac (1)
Reis venguts soi a la tua cocha.
(manque)
Septantans a no meschit fors.
Maura nos feira per ton cors.
Madits en me liten privat.
Que perdre deus tot ton regnat.

3

Morena cu.....
..... (2) pon los om.
Reis por tu coseilh que sut mas.
Daiso dontan irat te fas.
Darai lot segon mon alvir.
Quar tenguts te soi d'obedir
No ti farai per (3) lonjamen.
A gacha sai a me enten.
Eu te coseill fasas aucire.
E lhiorar a cruel martire.
Tots los efans de ton regnat.
Que son de tres ans enlesvat.
Mas en lanui laisches les femes
Quar tu seras daqueus toquites.

---

(1) C'est peut-être un nom propre (P. MÉRIMÉE). M. de Mourcin, lui, n'en doute pas, comme on le verra plus loin.

(2) Le parchemin était déchiré en cet endroit (MÉRIMÉE).

(3) P barré.

3	2
MORENA PREPOSITO	MORENA PREPOSITO.
Dan.	dan.
Seneschalc greu mes queu i an.	Seneschalc greu mes queu i an.
Si tie.... agres cocha tan gran.	Si no ages coita tan gran.
Lo reis com a ies noi auera.	Lo rei com a ies noi anera.
Trop pusc greu levar de la terra.	Trop pusc greu levar de la terra.

M. de Mourcin ne se contenta pas de publier ces fragments tels qu'il les avait lus ; il voulut aussi les rectifier (c'est son expression) et les traduire. Je crois devoir reproduire ici et sa *rectification* et sa *traduction*, ne fût-ce que pour justifier la nécessité d'une nouvelle édition. Voici d'abord ce qu'il dit de la langue et de l'état matériel du manuscrit :

« Ce sont des vers patois, mal écrits (1), mal orthographiés, et dont l'écriture paraît remonter vers la seconde moitié du XIIe siècle. Il y a des taches, des surcharges, et aucune règle grammaticale n'y est observée (2). Puis ce sont des mots de vieux patois, que souvent il faut deviner, ce qui n'en rend pas la traduction facile. »

RECTIFICATIONS.	TRADUCTION.
1	1
MORENA REGI.	MORENA AU ROI.
Relhac [1]	*Relhac.*
Reis venguz soi al' trua cocha [2] ;	Roi, tu es venu à la truie-coche (très-gros).
Meilh soi pesans qu'na grans socha ;	Tu es plus pesant qu'un grand tronc d'arbre ;
Septant'ans a, no me ichit fors ;	Tu as 70 ans, ce qui ne me fait pas de peine ;
Mau ne nos feira per ton cors ;	Tu ne nous feras pas grand mal personnellement.
Ma dix en me li ten pregat ;	Du reste j'ai tant prié Dieu en moi-même
Que perdre deus tolt ton regnat.	Que, a bon droit, Dieu t'enlève ton royaume.

(1) D'après Mérimée, ils seraient au contraire écrits en caractères très-lisibles (*de letra muy lisible*, traduit M. Milà).

(2) On remarquera au contraire que, sauf un cas douteux, les règles de la grammaire du XIIIe siècle y sont parfaitement observées.

1 *Relhac*. Le seigneur de Relhac, qui joue dans la pièce (!), était-il de la maison d'Abzac ? Je le crois. (DE M.)

2 *A la truie-coche*. A la manière d'une truie pleine. (DE M.)

2

MORENA CUM REGE.

Periron les hom. [1]

Reis por tu coseilh que sunt mals ;
D'aiso, don tan graz te fas ;
Darai l'oc segon mon alvir [2] ;
Quar tenguz te sei d'obedir ;
No ci farai per lons amer.
Agacha sai amer einrer.
En ce coseilh fas as aucire.
En l'hioror de cruel martyre.
Tos los efans de ton regnat.
Qui son de tres ans enlesvat ;
Mas en l'anui laiches los femes ;
Quar tu seras d'aqueus tot quites.

Reis respond.

3

MORENA PREPOSITO

Dan.

Senechalc greu, mes qu'eu i an,
Si tu..... agres cocha tan gràn,
Lo reis com a ies nen' auera ;
Trop pusc greu levar de la terra.

2

MORENA AVEC LE ROI.

Les hommes périront.

Roi, pour tes décisions, qui sont mauvaises,
De quoi d'autant je te rends grâce,
Je donnerai conseil selon mon avis ;
Car je suis tenu de t'obéir ;
Ce que je ne ferai pas par grand amour.
Je suis disposé à t'aimer en arrière.
Par suite de ces décisions, tu as fait tuer,
Dans l'horreur d'un cruel martyre,
Tous les enfants de ton royaume,
Qui depuis trois ans ont été enlevés ;
Mais tu laisses les femmes dans l'ennui,
Parce que tu en seras bientôt quitte.

Le roi répond.

3

MORENA AU GOUVERNEUR.

Dommage.

Méchant sénéchal, qu'ils y ont mis,
Si tu agrées un si grand mal,
Le roi qui nous a, bientôt ne nous aura pas ;
Il peut trop lourdement enlever du sol.

---

1 *Les hommes périront.* En faisant périr les enfants mâles, on détruit l'espèce humaine. En patois et en français périgourdin, le mot *enfant* n'exprime que le genre masculin ; les filles ne sont pas censées des *enfants.* (DE M.)

2 *Darai l'oc* pour *darai le hoc*, je donnerai, je dirai ce qui suit. (DE M.)

III

Voici maintenant le texte que j'ai établi d'après les deux copies comparées de M. de Mourcin et de Mérimée. Je le fais suivre d'une traduction mot à mot et de notes dans lesquelles les leçons douteuses sont discutées.

TEXTE.

1[1]

MORENA PREPOSITO.

Seneschalc, greu m'es qu'eu i an ;
Si no agues cocha tan gran
Lo reis com a, jes no i anera :
4 Trop pusc greu levar de la terra.

2

MORENA REGI.

Reis, venguz soi a la tua cocha.
Meilh soi pesans c'una grans socha ;
Septant'ans a no m'eichi fors,
8 Ni aura nol feira per ton cors,
Ma dissen me li teu privat
Que perdre deus tot ton regnat.

3

MORENA CUM [REGE].

Reis, port u coseilh qu'estai mas
12 D'aiso don tan iraz te fas.
Darai lot segon mon alvir,
Quar tenguz te soi d'obedir.

---

1 Ce fragment est le 2e dans MÉRIMÉE, le 3e dans DE MOURCIN. Il doit être le premier, car voici la marche évidente de l'action : 1° Le Roi envoie son sénéchal chez Moréna dont les conseils lui sont nécessaires : réponse de Moréna à cet envoyé *(Seneschalc, greu m'es qu'eu i an)* ; 2° Moréna arrive chez le roi *(Reis, venguz soi*, etc.) ; 3° Moréna donne au roi les conseils demandés *Reis, port u coseilh*, etc.).

No ti farai perlonjamen.
16 Agacha sai, a me enten :
Eu te coseilh fasas aucire
E lhiorar a cruel martire
Toz los efans de ton regnat
20 Que son de tres ans eslevat ;
Mas eu lauvi laiches los femes,
Quar tu seras d'aqueus to[t] quites.

TRADUCTION.

1

Sénéchal, difficile m'est que j'y aille.
Si le roi n'eût besoin tant grand
Comme il a, point je n'y irais :
4 Trop puis-je péniblement [me] soulever de terre.

2

Roi, venu suis à ton besoin.
Je suis plus pesant qu'une grande souche ;
Soixante et dix ans a que je ne sortis dehors,
8 Ni à présent ne l'aurais-je fait pour ton corps (1) ;
Mais me dirent tes privés
Que tu dois perdre tout ton royaume.

3

Roi, je porte un conseil qui convient davantage
12 Concernant ce dont tant courroucé tu te fais.
Je te le donnerai selon mon avis,
Car tenu te suis d'obéir.
Je ne te ferai [de] délai ;
16 Regarde ici, à moi entends (2) :
Je te conseille que tu fasses occire
Et livrer à cruel martyre

---

(1) C'est-à-dire *s'il ne s'agissait que de ta personne.*

(2) C.-à-d. *Ecoute, fais attention à ce que je vais te dire.*

Tous les enfants de ton royaume
20 Qui sont de trois ans élevés (1) ;
Mais je loue (conseille) que tu laisses les [enfants] femelles,
Parce que de ceux-là tu seras tout quitte (2).

NOTES.

2. MÉR. *ages*, DE M. *agres*. Je pense, d'après cette dernière lecture, qu'il y avait *agues* dans le ms.

Ibid. *Cocha*. MÉR. a *coita*, mais plus loin, v. 5, il a *cocha*, comme DE M. l'a dans les deux cas. Je crois d'après cela qu'il faut ici préférer la leçon de DE M.

5. DE M. *venguz*, MÉR. *venguts*. Je crois, ici comme au v. 15 *(tenguz)*, la leçon de DE M. préférable.

Ibid. DE M. *al trua ;* MÉR. *a la tua*. Il faut évidemment lire *tua* comme MÉR. Mais faut-il pour l'article préférer aussi sa leçon à celle de DE M. ? Je le pense, la synérèse de *tua* ne pouvant, même au XIIIe s., faire difficulté dans un genre populaire.

6. *Grans*. Ce vers manque à MÉR. DE M., reproduisant le texte tel qu'il l'a lu, imprime *grand*, mais il écrit *grans* dans son texte rectifié, et telle était peut-être la vraie leçon du ms. C'est celle que j'adopte : la dentale après *n* tombe toujours, dans nos fragments, devant *s*, au lieu de produire *z* ou *tz* (cf. *pesans*, v. 6 ; *efans*, v. 19).

7. *M'eichi*. On pourrait aussi lire *me ichi*, en faisant, bien entendu, la synérèse de *me i*. MÉR. a *meschit* ; je préfère la leçon de DE M., sauf à rejeter le *t* final, qui devait être pourtant dans le ms., puisqu'il se trouve dans les deux copies. — Pour *ch* = *ss*, cf. plus loin, v. 21, *laiches*. Ces formes sont ordinaires dans les documents périgourdins du XIIIe s. Ainsi, on lit *ichirs*, *aichi* (pour *issirs, aissi*) dans une charte de ce pays de 1290, publiée par M. Paul Meyer au tome 21 de la Bibl. de l'École des Chartes, et *laichet*, *laischar* dans des registres de rentes de la même époque conservés à la bibliothèque de Périgueux.

8. Les deux copies portent *maura*. Je crois avec M. Milà qu'il faut lire *ni aura*, en deux syllabes. *Ni ara* serait plus correct. Mais *aora* pouvait bien avoir pris dès lors, au moins dans le lan-

---

(1) C.-à-d. *Agés de trois ans.*

(2) C.-à-d. *Parce que de ceux-là tu n'auras rien à craindre.*

gage courant, la forme contractée d'où dérive celle qu'il a aujourd'hui dans notre patois et dont l'exacte figuration devait être précisément *aura*.

8. *Nol*. Les deux copies s'accordent à donner *nos* ; mais *nol*, que le sens exige, doit être la vraie leçon.

9. *Dissen*. DE M. *dixen*, MÉR. *ditsen*. Comme la copie de ce dernier a toujours *ts* où celle du premier a *z* ou *s* (*venguz* 5, *tenguz* 14, *tos* 19), on pourrait supposer qu'il en devrait être ici de même et corriger en conséquence *dixen* en *dizen*. Mais je crois qu'il vaut mieux lire *dissen* = *dixerunt* (1). On sait que le provençal a eu, comme le français, bien qu'elles y fussent, ce semble, d'un usage moins fréquent, de ces formes de 3e pers. plur. de parfait sans *r*. Elles étaient certainement usitées en Périgord au XIIIe s., car je trouve *promezen* = *promiserunt* dans la charte de 1290 déjà citée.

Ibid. Les deux copies portent *liten ;* mais c'est évidemment *li teu* qu'il fallait lire.

11. Ma restitution et par suite ma traduction de ce vers sont fort incertaines. Qu'est-ce que ce *sut* que donnent les deux copies ? Peut-être faudrait-il lire *siet* (= *sit tibi*). La grammaire ne s'y opposerait pas, car la forme *sie* (= *sia*) est connue, et c'est précisément celle qui est en usage dans le pays. Mais la syntaxe voudrait un complément à *mas*. — A *estai* (ou *esta*) que je propose, *val*, à cause de *mas*, serait préférable. Mais la leçon des deux copies ne paraît pas se prêter aussi bien à cette dernière correction.

12 *Iraz*. Cette leçon est un compromis entre les deux lectures. Je pense que là, comme dans *venguz*, *tenguz*, DE M. a mieux lu que MÉR. la consonne finale. Le mot du reste est ici très-régulièrement au cas sujet ; voir dans Guessard, gramm. provençale, 2e *édit*., p. 78, ce que dit Raimon Vidal de cette construction. L'exemple qu'il allègue : *ieu mi fai gais* est identique à notre *iraz te fas*.

14. *Tenguz* DE M. MÉR. *tenguts*. *Tenguz*, comme plus haut *venguz* (v. 5), doit être la bonne leçon.

15-16. Ces deux vers, tels que DE M. les a imprimés, avaient seuls résisté à toutes mes tentatives de restitution. La copie de MÉR., où ils sont aussi intelligibles que corrects, m'a heureusement tiré d'embarras.

---

(1) Je préfère *dissen* à *dizen*, parce que le sens du parfait convient mieux ici que celui du présent, et que, comme forme du parfait, *dizen*, quoique possible, m'est inconnu, tandis que *dissen* est attesté par le *Donat provençal*, p. 22, note 2, et se rencontre ailleurs assez fréquemment.

18. *Lhiorar*. L'*o* est assuré par l'accord des deux copies. Il doit représenter le son *ou*. Aujourd'hui on prononce *oou*.

19. *Toz*. MÉR. *tots*. *Ts* final dans MÉR. correspondant partout ailleurs à *z* dans DE M., je crois pouvoir ici corriger en *toz* le *tos* de ce dernier.

20. *Eslevat*. Les deux copies donnant *enlesvat*, telle devait bien être la leçon du ms. Mais c'est probablement une faute du copiste.

21. Les deux copies portent *en lanui*, ce qui n'a pour moi aucun sens. Je pense qu'on aurait dû lire *eu lauvi*, comme j'ai restitué. Pour cette forme *lauvi* (= *lauzi)*, cf. *auvir*, *jauvir* qui se lisent déjà dans des textes du Xe et du XIe s. et voy. ma *Grammaire limousine*, p. 76.

Ibid. MÉR. *les*, DE M. *los*. C'est évidemment *los* qu'il faut préférer.

21-22. L'accord des deux copies ne permet guère de douter que *femes*, *quites* ne fussent, en effet, dans le ms. les fins de ces deux vers. Mais il est clair qu'au moins l'une des deux leçons est fausse, puisqu'elles ne riment pas, à moins qu'on ne mette des deux parts l'accent sur l'*es* final, et dans ce cas les deux vers seraient trop longs. Peut-être y a-t-il une lacune de deux vers entre *los femes* et *quar tu*... Quoi qu'il en soit, dans l'état du texte, la restitution et la traduction de ces deux vers ne peuvent être que conjecturales. — *Quites* pour *quitis* n'a rien d'anomal : le changement d'*i* final atone en *e* n'est pas rare dans notre dialecte et telle y est d'ailleurs la forme actuelle de ce mot.

IV

M. de Mourcin, si du moins j'ai bien compris le passage de son article reproduit ci-dessus, page 5, note 1, croyait que nos trois fragments avaient été détachés du corps de l'ouvrage et cachés dans le trou où ils ont été retrouvés, soit par l'auteur lui-même, soit par le possesseur, quel qu'il fût, du manuscrit, afin de ne pas attirer sur sa tête la colère du prince qui y était, par voie d'allusion, injurieusement traité. Cette hypothèse, qui n'avait d'autre fondement que les contre-sens inouïs de la traduction de M. de Mourcin, tombe d'elle-même devant l'exacte interprétation du texte, pour faire place à une explication bien plus vraisemblable. C'est que nos trois fragments composaient le rôle entier d'un des acteurs du mystère et que, déposés, sans qu'on puisse dire pourquoi ni comment (1), dans le trou qui nous les a conservés, ils y furent bloqués peu après, et probablement sans dessein, lorsque ce trou fut bouché. Mais cette dernière partie de la question a peu d'importance et n'est pas d'ailleurs susceptible d'être résolue avec certitude. La première, au contraire, est intéressante et n'offre pas pour sa solution les mêmes difficultés. Il me semble en effet évident que l'explication que je viens d'en proposer est la seule possible, et je ne doute pas que le lecteur ne soit de mon avis s'il veut bien considérer :

1° Que dans les trois fragments c'est toujours le même personnage (Moréna) qui parle ;

2° Que ces trois fragments étaient attachés ensemble, probablement dans l'ordre où je les ai rétablis (2) ;

---

(1) On pourrait supposer ou que l'échafaud sur lequel se joua le mystère était appuyé au mur de la cathédrale, ou bien qu'on faisait alors des réparations à cet édifice et que l'acteur chargé du rôle de Moréna était un des ouvriers employés aux travaux ; dans l'un ou l'autre cas, il aurait déposé son rôle dans le trou où on l'a retrouvé et l'y aurait oublié.

(2) Le fil qui tenait ces fragments réunis fut probablement coupé et leur ordre primitif perdu de vue. Ainsi s'explique que ni P. Mérimée ni M. de Mourcin n'ait suivi cet ordre et que chacun d'eux l'ait interverti différemment.

3° Que, lus dans cet ordre, ils forment un rôle entier ou du moins qui paraît l'être, en ce sens qu'aucune lacune ne s'y fait remarquer et qu'on ne voit aucune nécessité que Moréna paraisse plus souvent dans la pièce et y tienne de plus longs discours;

4° Enfin que chacun de ces fragments porte en tête une, deux ou trois syllables dont le sens est incertain, mais qui s'expliqueraient très-bien dans mon hypothèse, parce que ces syllabes seraient alors les dernières que l'interlocuteur de Moréna devait prononcer et qu'elles auraient été rappelées là pour avertir l'acteur du moment où il devait prendre la parole.

Si ma conjecture est fondée, on aurait donc, dans les fragments de Périgueux, non-seulement l'échantillon le plus ancien de la poésie dramatique provençale, mais encore la preuve que la pièce dont ils faisaient partie fut jouée à Périgueux au XIIIe siècle, c'est-à-dire longtemps avant l'époque à laquelle remontent les plus anciens témoignages que l'on connaisse de semblables représentations dans les pays de langue d'oc. Et cela, joint surtout à ce fait que le *Mystère des Vierges sages et des Vierges folles*, texte de langue d'oil à la vérité, mais fort imprégné de provençalismes, nous a été conservé dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martial-de-Limoges, cela, dis-je, autoriserait peut-être cette dernière conclusion que notre province, j'entends par là cette partie de l'Aquitaine où se parlait et où se parle encore le dialecte limousin, comme elle fut incontestablement le berceau de la poésie lyrique (1) et de la poésie narrative (2)

---

(1) Les plus anciens troubadours connus sont Guillaume IX, comte de Poitiers et vicomte de Limoges, et Ebles de Ventadour. Avant eux on ne connaît, en fait de poésie lyrique, que quelques chansons pieuses, dont l'origine limousine est certaine.

(2) Sans parler du poëme perdu de Grégoire Bechada sur la première croisade, le poëme de *Boëce*, le plus ancien monument de la langue d'oc (Xe siècle), appartient au dialecte limousin, peut-être aussi *Gérard de Rossillon*, notre plus ancienne épopée. Quant aux romans de la Table ronde, les premiers qu'on cite (malheureusement perdus) sont ceux du Périgourdin Arnaud Daniel, de Ribérac. — Remar-

dans la France méridionale, y fut aussi probablement celui de la poésie dramatique.

---

quons en passant que c'est aussi au dialecte limousin qu'appartient probablement ce que nous avons de plus ancien en prose provençale, je veux dire le fragment de la traduction de l'Evangile de Saint-Jean, publié en premier lieu par C. Hofmann, puis par Francisque Michel à la suite du *Psautier* d'Oxford, et que Bartsch a reproduit dans sa *Chrestomathie provençale*, col. 7 à 16.

Périgueux. — Imp. Dupont et C.

540785

CORRECTION.

Page 9, vers 11, il faut lire :

Reis, pos tu coseilh quesut m'as

et traduire en conséquence (page 10) :

Roi, puisque tu m'as demandé conseil.

Cette heureuse correction, qui rétablit le texte primitif avec toute la certitude possible, est due à M. Paul Meyer.